

RÉFÉRENDUM **HALTE** AUX DURCISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ASILE

NON

à la révision
de la loi
sur l'asile

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), **que la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi) (Modifications urgentes de la loi sur l'asile)** soient soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	No Postal	Commune politique
--------	-----------	-------------------

No	Nom, Prénom (à la main, en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (Rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Expiration du délai référendaire: 17 janvier 2013

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu: _____ Date: _____

Signature manuscrite: _____ Fonction officielle: _____

Sceau:

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement – merci! L'attestation de la qualité d'électeur ci-après sera demandée par le comité référendaire.

Renvoyer si possible avant le **15 décembre 2012** à l'adresse suivante:

Comité référendaire loi sur l'asile
Case Postale 6948
3001 Berne

RÉFÉRENDUM **HALTE** AUX DURCISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ASILE

NON à la suppression des procédures d'ambassade

« Les procédures d'ambassade affaiblissent le business des passeurs. »

Pendant longtemps, la possibilité de déposer, depuis l'étranger, une demande d'asile en Suisse a existé. La demande était alors examinée et le demandeur ne pouvait entrer en Suisse que si l'on constatait l'existence d'un réel besoin de protection. Ces procédures n'ont donné lieu qu'à des expériences positives. C'est pourquoi de nombreux pays européens envisagent maintenant d'introduire de telles procédures. Pour les plus vulnérables parmi celles et ceux qui recherchent une protection, en particulier les femmes et les enfants, la suppression des procédures d'ambassade signifie qu'ils devront dorénavant s'exposer à un voyage périlleux, organisé par les réseaux de passeurs. Cette suppression empêche également des réfugiés de demander une protection.

NON à la suppression de la désertion et du refus de servir en tant que motif d'asile

« Les déserteurs sont des héros. »

« Imaginez que la guerre éclate et que personne n'y participe! ». Dans nombre d'endroits de par le monde, des conflits armés sévissent et refuser l'engagement actif dans un conflit armé est un droit fondamental. Aujourd'hui, la Suisse affaiblit ce droit. À l'avenir, il est fort probable que les déserteurs ne recevront plus qu'une admission provisoire au lieu d'une décision positive en matière d'asile. Une telle pratique est problématique au regard du droit international et du droit constitutionnel, et intrinsèquement fautive. Elle porte atteinte à la définition du réfugié.

NON à l'introduction de centres spécifiques et NON à l'arbitraire

« Pas d'arbitraire – pas de camps. »

Une nouvelle mesure, empreinte d'arbitraire, frappera les demandeurs d'asile et conduira à une inégalité de traitement massive: la Suisse mettra les demandeurs d'asile dits « récalcitrants » dans des « centres spécifiques » (le terme de « Lager » a été utilisé lors des débats parlementaires!). Sont des « récalcitrants » les personnes par exemple qui, « par leur comportement, portent sensiblement atteinte au fonctionnement des centres d'enregistrement ». Le « portent sensiblement atteinte » ne peut être objectivement évalué et ne doit donc pas figurer dans la loi. C'est inhumain de boucler des demandeurs d'asile dans un camp. Les camps n'ont jamais rien amené de positif, mais n'ont au contraire fait qu'empirer la situation. Les camps ne sont pas une solution – ils ne l'ont pas été hier, ne le sont pas aujourd'hui et ne le seront pas demain. C'est pourquoi nous ne voulons pas de cette politique!

NON à l'introduction d'une norme dérogatoire temporaire pour des phases de test.

« Pas de carte blanche pour le Conseil fédéral. »

Le Conseil fédéral obtient par ces mesures urgentes une carte blanche pour « des phases de test » durant les trois prochaines années. Une telle carte blanche n'est pas démocratique et court-circuite la séparation des pouvoirs! Le Parlement abandonne ici un pan entier de sa responsabilité législative. Le peuple est quant à lui spolié de ses possibilités de donner son avis à travers les mécanismes de la démocratie directe. De plus, dans le cadre des phases test, le Conseil fédéral va limiter les délais de recours de 30 à 10 jours seulement. Ce raccourcissement entraînera une terrible injustice pour les demandeurs d'asile qui, en cas de décision négative, manqueront de temps pour faire venir les preuves de la vraisemblance des persécutions vécues.

NON à l'urgence de ces mesures

« Respect des droits populaires. »

La décision du Parlement d'apposer l'urgence à ces mesures court-circuite le pouvoir décisionnel du peuple suisse! Les durcissements sont déjà entrés en vigueur. Ils ne seraient retirés qu'au moment de l'acceptation du présent référendum. Ce faisant, le Parlement se détourne de l'interprétation ordinaire de l'urgence, qui n'est utilisée normalement que si la procédure ordinaire entraîne des inconvénients majeurs. Puisque cette condition n'est clairement remplie par aucune des modifications proposées, les droits populaires sont foulés au pied!

SOUTENU PAR (22 OCT 2012)

aasms (Amical de Apolo e Solidariedade do Emigrante na Suíça) | Afrika Diaspora Rat Schweiz ADRS | Afrikanischer Verein Region Basel | Alternative Linke Bern | Alternative Liste Schaffhausen | Alternative Liste Winterthur | Asyl-rücke Zug | Attac Suisse | augen auf Basel | augen auf Bern | AvenirSocial – Travail social Suisse | Bethlehem Mission Immensee | Bleiberecht Basel | Bleiberecht Bern | C.E.D.R.I. | CCSI Genève | CCSI/SOS Racisme Fribourg | Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme (CODAP) | ChristNET | Coordination asile.ge | Coordination genevoise contre l'exclusion et la xénophobie (Stopexclusion) | CSP-Genève | Direkte Solidarität mit Chiapas | ELISA-Asile | FIMM Suisse | Forum européen civique | Frauen für den Frieden Schweiz | Freiplatzaktion Zürich | Freundeskreis Cornelius Koch | Friedensdorf | Gauche anticapitaliste | grundrechte.ch | GssA – Groupe pour une Suisse sans armée | Jesuiten-Flüchtlingsdienst Schweiz (JRS Schweiz) | JS Suisse | Junge Alternative Bern | Les jeunes verts | Les juristes démocrates Suisse (JDS) | Les Verts | Ligue Suisse des Droits de l'Homme - Section de Genève | Ligue Suisse des Droits de l'Homme - Section de Genève | Liste13 gegen Armut und Ausgrenzung | Luzerner Asylnetz | Movimento dei Senza Voce | Netzwerk Asyl Aargau | PdA Bern | Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich (SPAZ) | Second@s Plus Suisse | Société pour les peuples menacés (SPM) | Solidaritätsnetz Ostschweiz | Solidaritätsnetz Sans-Papiers Bern | Solidarität sans frontières | solidaritéS Genève | Syndicat Unia | Terre des femmes |

WWW.ASYL.CH | REFERENDUM@ASYL.CH | CCP 60-140821-1

NON

**à la révision
de la loi
sur l'asile**